

Public

Les enfants âgés de 6 ans (ou entrés au CP) à 12 ans sont accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'inclusion d'enfants en situation de handicap se fait au travers d'un protocole d'accueil individualisé réalisé avec la famille.

Il permet de définir les modalités d'accueil nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

La journée type

7h30 à 9h : Accueil des enfants au centre durant les vacances; temps libre (lecture, dessin, jeux).

9h : Départ en bus pour Saint Féréol (vacances d'été).

9h-11h30 : L'équipe pédagogique accompagne les enfants dans les activités sur des thématiques spécifiques.

12h : Mercredi navettes écoles cantine.
12h-13h30 : Repas.

13h30 -14h : Temps libre et /ou temps calme (petit coin de vie, jeux).

14h-16h30 : Activités créatives, sportives et culturelles- Rangement / Goûter.

16h30 : Retour en bus de Saint Féréol (été).

17h-18h30 : Accueil du soir et départ des enfants.

Séjour court

Ce séjour est proposé durant les vacances de printemps.

Il s'inscrit dans les 4 objectifs développés par le projet pédagogique : le respect, l'autonomie, l'accès aux loisirs pour tous et la citoyenneté.

Il complète les actions menées sur l'ALSH.

L'Équipe pédagogique

L'équipe de direction est responsable de la structure et garante du projet pédagogique:

- la directrice: Isabelle RAIMBERT
- la directrice adjointe: Stéphanie AMIC

- La référente accueil inclusion : Ariane LEMATTRE
Elle centralise les informations sanitaires des enfants suivis par la MDPH ou avec un PAI. Elle assure un suivi de ces enfants et fait le lien avec les institutions.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs travaillant sur les structures périscolaires à l'année. Des animateurs supplémentaires (et stagiaires) sont intégrés à l'équipe. Ils accompagnent les enfants durant les activités. Un membre de l'équipe formé au PSC1 assure le suivi sanitaire.

L'équipe agit avec professionnalisme : respect, dynamisme et enthousiasme afin d'assurer la sécurité affective, morale et physique de chaque enfant.

L'encadrement répond aux normes de sécurité et/ ou diplômes spécifiques pour leurs activités agréées par le SDJES.

Les partenaires de l'accueil de loisirs

Un partenaire essentiel : les familles.

Afin de construire une coéducation pour les enfants, les familles peuvent à tout moment rencontrer l'équipe d'animation pour échanger sur le bien être de celui-ci. De leurs côtés les parents s'engagent à inscrire leur enfant, à respecter les horaires et les jours pour lesquels ils se sont acquittés du règlement. Ils veillent à ce que l'attitude de leur enfant soit conforme à la vie en collectivité.

Les institutions : CAF, Le Conseil Départemental, La médiathèque intercommunale, les directions culturelles, sportives et techniques, la résidence Pierre Estève...

Les associations : De nombreuses structures associatives interviennent afin de proposer aux enfants diverses activités sportives, culturelles et éducatives spécifiques.

Les organismes privés : L'accueil de loisirs se déplace vers différentes structures : cinéma, patinoire, musées, ... Des intervenants sous convention (activités sportives, culturelles, adaptées...) font découvrir aux enfants d'autres univers.



Ville de Castelnaudary

Direction Education Jeunesse

Mémo PROJET PÉDAGOGIQUE ANNÉE 2024

ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT
(A.L.S.H) 6-12 ans
P. ESTIEU / D. ARATA

DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE
41, rue du Général DEJEAN
11400 CASTELNAUDARY
Tél. : 04.68.94.58.36.
www.ville-castelnaudary.fr



imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Le projet éducatif de Castelnaudary

C'est un document établi par les élus de Castelnaudary afin de présenter les orientations éducatives de la ville. Il permet avec les structures d'accueil et les moyens mis en œuvre d'apporter durant les étapes de la vie de l'enfant, un développement harmonieux. Ils contribuent ainsi à faire d'eux des citoyens responsables, libres et respectueux des autres.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et « Plan mercredi »

Il s'agit d'une convention établie entre la Mairie, le préfet de l'Aude, les services de l'Éducation Nationale et la CAF. Il vise à proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

C'est Quoi?

Ce document est la base de construction de l'Accueil de Loisirs en référence au projet éducatif et au PEDT. C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et les familles.

Pourquoi?

Il permet à chacun de connaître les objectifs poursuivis lors des temps d'accueils par des activités de loisirs, de découvertes, d'apprentissage, de rencontres... Il définit les modalités de fonctionnement et permet de donner du sens aux activités proposées.

Pour Qui?

Élaboré par l'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le projet pédagogique concerne toutes les familles d'enfants accueillis à l'ALSH Prosper Estieu et/ou de Dominique Arata (à St Ferréol durant l'été).

En animation, on fait quoi ?

Des projets d'activités adaptés sont proposés aux enfants dans divers domaines :

- des jeux sous différentes formes, animations de découvertes
- des ateliers d'expressions, manuels, artistiques et scéniques
- des activités physiques et sportives,
- des ateliers intergénérationnels et inter secteurs
- des sorties à Castelnaudary et à l'extérieur.

Ils découlent des souhaits des enfants mais aussi de l'actualité (saison, événements, fêtes...). Ils répondent à des valeurs sociales et éducatives et sont réalisables au vu du budget alloué. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque fin d'activité.



Favoriser le respect

Amener l'enfant à respecter les règles de vie sociale :

Réfléchir sur de nouveaux fonctionnements.
Rappeler régulièrement les règles de vie commune les règles négociables et non négociables.
Mettre en place des rituels permettant des automatismes de bienveillance.

Favoriser l'inclusion et le bien vivre ensemble :

Développer l'imagination tout en luttant contre les stéréotypes.
Combattre toutes formes d'exclusion et de discrimination.
Favoriser le fair-play, les échanges. Développer les jeux et projets d'activités coopératifs.

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement :

Amener l'enfant au respect et à la protection de la nature.
Former les enfants au tri sélectif et les accompagner à limiter leurs déchets.
Aménager et entretenir les espaces extérieurs de l'Accueil Collectif de Mineur.

Accès aux loisirs pour tous

Favoriser le plaisir, l'enrichissement par les activités pour son développement personnel :

Développer l'imagination au contact de nouvelles expériences.
Proposer un large panel d'activités.
Favoriser l'intervention de professionnels dans des domaines spécifiques.
Mettre en place des grands jeux de recherche et de déduction.
Favoriser l'accès à la culture.

Adapter le fonctionnement au rythme et besoin de l'enfant :

Mettre en place des activités spontanées en lien avec l'état physiologique de l'enfant.
Mettre en place des activités adaptées aux différents publics.
Aménager le temps de loisir afin que ce soit un moment où l'enfant décompresse.

Les 4 objectifs pédagogiques

Accompagner vers l'autonomie

Permettre à l'enfant de devenir responsable :

Évoluer dans un cadre favorisant l'investissement des enfants.
Permettre aux enfants de se projeter et de s'unir dans un projet commun.
Permettre la mise en place d'activités « auto gérées ».
Valoriser les actions des enfants.
Aménager des locaux permettant le faire et non l'interdit.

Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs projets :

Initier les enfants à la solidarité et à l'éco-citoyenneté.
Favoriser la prise d'initiatives et responsabiliser les enfants.
Permettre aux enfants d'utiliser et de ranger le matériel accessible.

Accompagner l'enfant à grandir :

Proposer des animations variées avec du sens pédagogique.
Partager la co-éducation en développant la parentalité.
Multiplier les expériences afin de susciter la curiosité.
Donner les moyens de réussir à maîtriser les activités de précision et de patience.

Aller vers la citoyenneté

Favoriser l'expression de l'enfant :

Mise en place de « temps citoyens » (débats, temps d'expression et d'évaluation...)
Donner le choix aux enfants en amont.
Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions.

Préparer le jeune à participer à la vie au sein d'un groupe ou une activité démocratique :

Exercer leurs devoirs et leurs droits de citoyens.
Favoriser les projets en lien avec le conseil municipal des jeunes.